



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présentation synthétique se présente comme suit :

- 1. Présentation des comptes administratifs de la Communauté urbaine**
- 2. Présentation des montants budgétaires par politique publique de la Communauté urbaine**
- 3. Le budget principal**
- 4. Le budget annexe transports urbains**
- 5. Le budget annexe Collecte et Recyclage**
- 6. Le budget annexe Eau potable**
- 7. Le budget annexe Assainissement**
- 8. Le budget annexe Eau Zone Industrielle**
- 9. Les budgets annexes des zones et parcs d'activités et des opérations immobilières**
- 10. Les dépenses de personnel**
- 11. Les caractéristiques de l'endettement**
- 12. L'épargne brute, l'épargne nette et la capacité d'autofinancement**
- 13. Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes**
- 14. Les principaux ratios du budget principal**

1 – Présentation des comptes administratifs de la Communauté urbaine

1-1 Qu'est-ce que le compte administratif ?

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et comptables, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses en fonctionnement et en investissement effectivement réalisées par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole sur une année dans le cadre de ses diverses compétences. Celles-ci impactent directement la vie de près de 270 000 habitants (population DGF = 272 720 / Population INSEE = 268 985) du territoire eau potable et l'assainissement, la gestion des déchets, la gestion des transports publics, les services à la population, la gestion d'équipements publics, la voirie et l'éclairage public des 54 communes, l'installation d'entreprises, le tourisme et le développement de l'agriculture bio sont autant de politiques publiques qui sont mises en œuvre.

1-2 Les différents budgets de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine dispose d'un budget principal et de 17 budgets annexes.

Les budgets annexes sont :

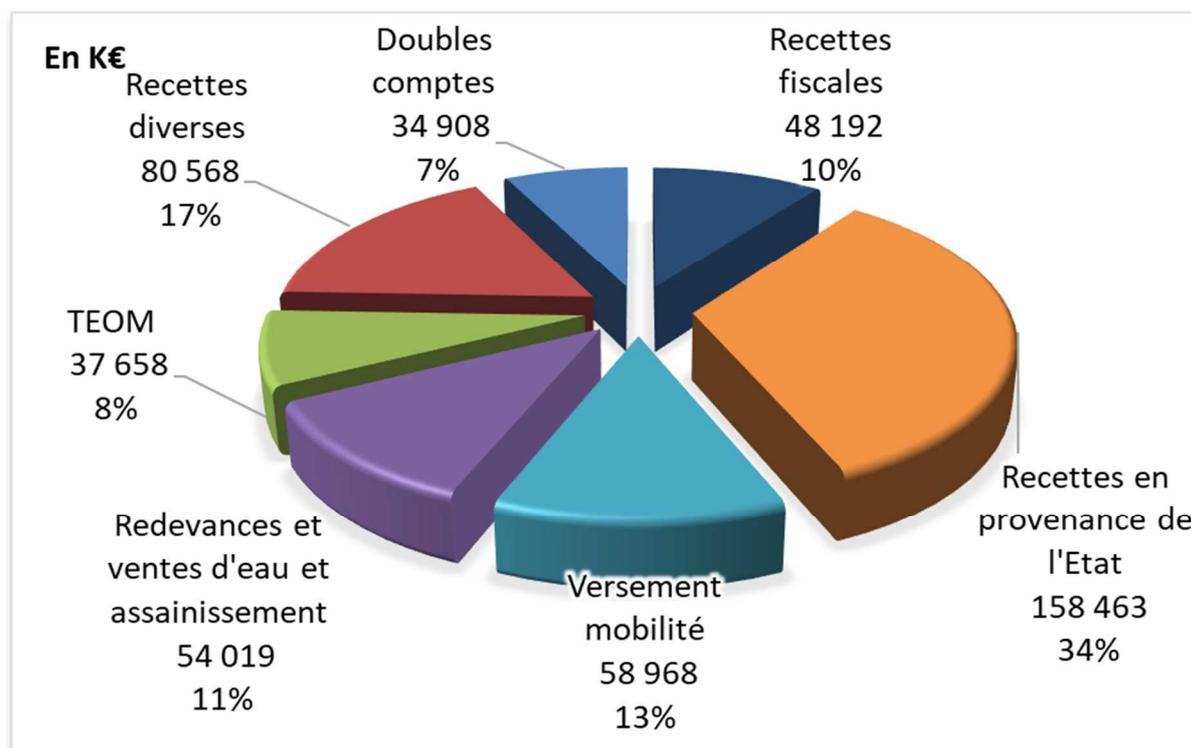
- Budget 01 : Assainissement
- Budget 02 : Eau potable
- Budget 03 : Eau zone industrielle
- Budget 04 : Transports urbains
- Budget 05 : Collecte et recyclage des déchets
- Budget 06 : Zone d'Activités Economiques Parc éconormandie
- Budget 07 : Château de Grosmesnil
- Budget 08 : Zone d'Aménagements Concertés des Courtines
- Budget 09 : Zone d'Aménagements Concertés des Jonquilles
- Budget 10 : Parc d'activités nautiques de l'Escaut
- Budget 11 : Immobilier Tertiaire
- Budget 12 : Parc d'activités Jules Durand
- Budget 14 : Zone d'activités de l'Ormerie
- Budget 15 : Hôtel d'entreprises
- Budget 16 : Atelier locatif
- Budget 17 : Maison pluridisciplinaire
- Budget 21 : Opérations immobilières

Pour mémoire, les budgets annexes Château de Gromesnil, Parc d'activités nautiques de l'Escaut, Immobilier tertiaire, Hôtel d'entreprises, Atelier locatif et Maison pluridisciplinaire ont été supprimés à compter de l'exercice 2024. Les opérations comptables relatives à ces missions figurent, à compter de 2024, dans le budget principal. Il s'agit donc des derniers comptes administratifs pour ces budgets.

2 Présentation des montants budgétaires par politique publique de la Communauté urbaine

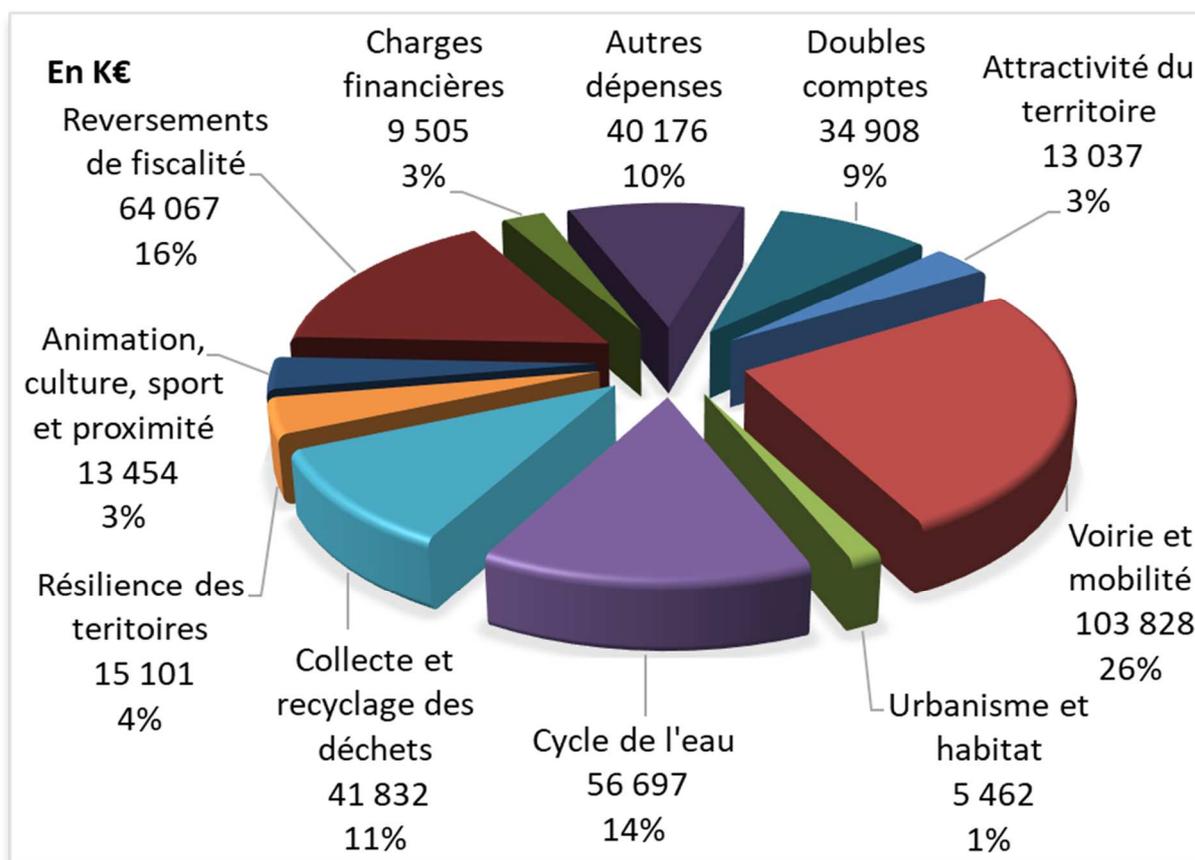
2-1 Répartition des recettes réelles de fonctionnement par politique publique

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève au Compte administratif 2023 à 472 776 K€, tous budgets confondus, hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures.



2.2 Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par origine

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève au CA 2023 à 398 067 K€, tous budgets confondus, hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures.



La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'épargne brute. Cette épargne doit couvrir les opérations d'ordre, dont la principale est constituée des dotations aux amortissements qui constituent une recette d'investissement participant au financement de la section d'investissement.

2.3 Répartition des dépenses réelles d'investissement par politique publique

Les dépenses de la section d'investissement qui s'élèvent à 198 762 K€, tous budgets confondus, hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures, correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipement réalisé :	144 290 K€
- Programme d'équipement restant à réaliser :	630 K€
- Remboursement de la dette :	26 191 K€
- Doubles comptes :	23 599 K€
- Dépenses diverses réalisées :	4 017 K€
- Dépenses diverses restant à réaliser :	35 K€

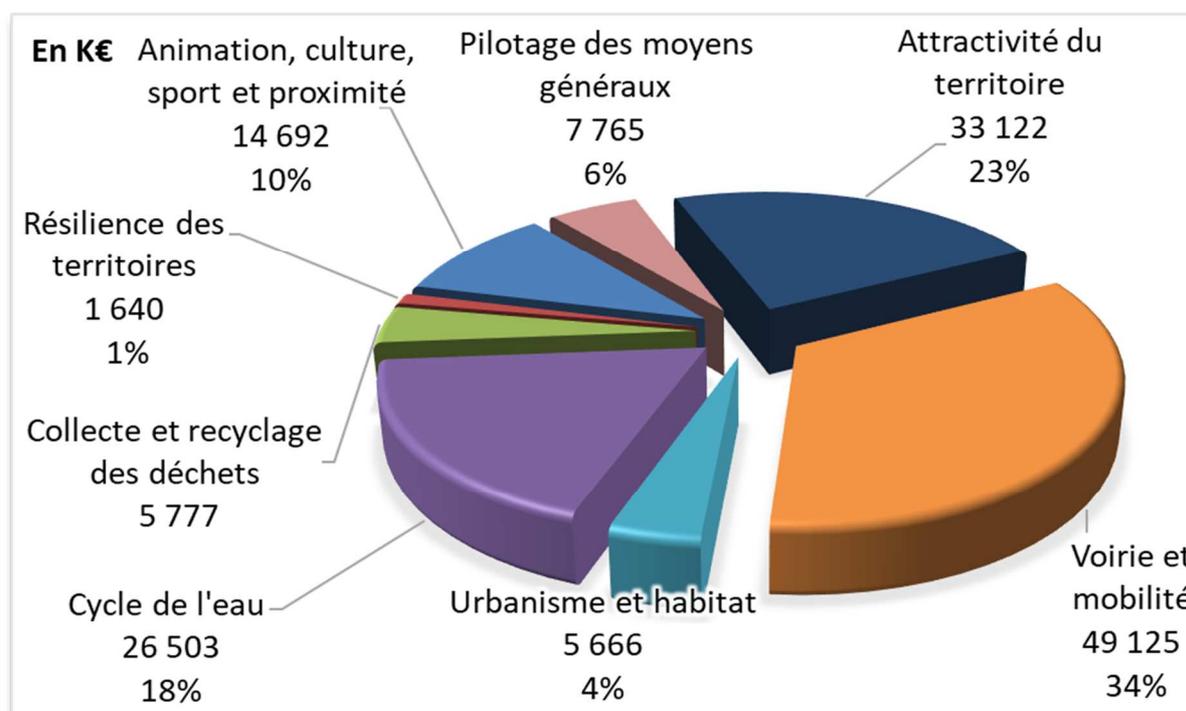
Les doubles comptes sont des flux financiers que l'on retrouve en dépense dans un budget et en recette dans un autre. Il s'agit des dépenses suivantes :

- Le versement d'avances du budget principal aux budgets des zones d'activités pour 1 219 K€ ;
- Le remboursement des avances des zones d'activités au budget principal pour 7 148 K€ ;
- Le centre technique communautaire (CETCO) pour 6 982 K€ dont 3 442 K€ relevant du programme d'équipement. Le reste concernant des opérations de régularisation comptable au sein du budget principal ;

- Les opérations comptables de gestion liées à la ligne de trésorerie pour 8 250 K€.

Les dépenses diverses concernent principalement le remboursement d'emprunt, la part de taxe d'aménagement reversée aux communes, le remboursement de FCTVA et les cautions.

Plus précisément, le programme d'équipement réalisé (144 290 K€) est réparti comme suit en fonction des politiques publiques menées (en K€) :



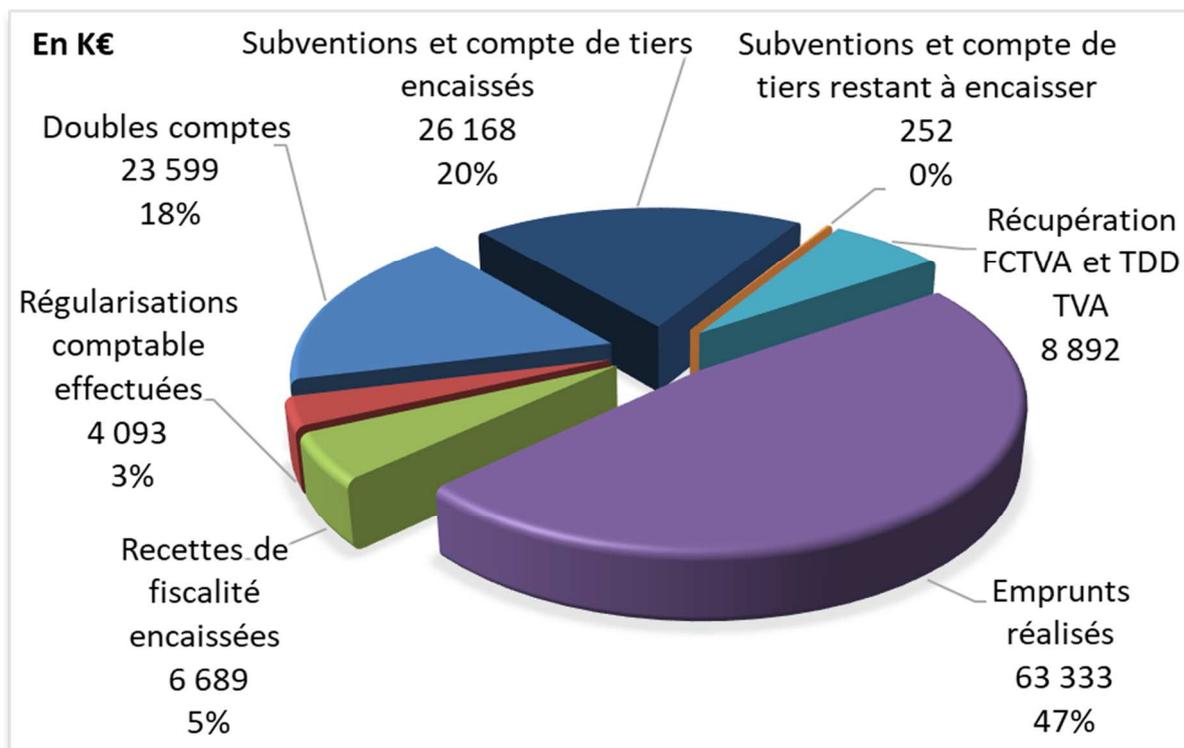
2.4 Répartition des recettes réelles d'investissement par origine

Le total des recettes réelles d'investissement s'élève au CA 2023 à 133 026 K€, tous budgets confondus, hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures.

Excepté pour le budget principal et le budget des transports publics, le programme d'équipement réalisé (hors remboursement des emprunts) est financé à 100 % par des ressources propres (subventions, récupération de TVA, autofinancement).

Les investissements du budget principal sont financés par des ressources propres mais également par un emprunt de 61 333 K€.

Les investissements du budget des transports urbains sont financés par des ressources propres mais également par un emprunt de 2 000 K€.



3 Le budget principal

3.1 En section de fonctionnement

3-1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles du budget principal (238 689 K€ en hausse de 7,33 % soit 16 292 K€) sont constituées par :

- **Les recettes fiscales** pour 48 192 K€ (en hausse de 8,26% par rapport à 2022 / 44 513 K€). Le chiffre de 2022 ayant été retraité pour comparer les chiffres d'une année sur l'autre puisqu'en 2023, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été supprimée par l'Etat pour les collectivités locales.

Les taux d'imposition (Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'habitation résidence secondaire, Taxe Foncière) pour l'année 2023 ont été fixés par la Communauté urbaine par délibération lors du Conseil Communautaire du 6 avril 2023. Ces taux sont stables depuis la création de la Communauté urbaine en 2019.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

- Cotisation Foncière des Entreprises pour 38 861 K€. Pour rappel, depuis 2021 et dans le cadre de la baisse des impôts de production, l'Etat a réduit de moitié la CFE des établissements industriels en compensant les « pertes de recettes » pour les EPCI. La compensation 2023 s'élève à 17 379 K€. Le produit total (recettes CFE + compensation) atteint 56 240 K€ (soit une hausse de 4.1% par rapport à 2022).

Il est précisé qu'un lissage des écarts de taux de Cotisation Foncière des Entreprises est en cours au sein de la Communauté urbaine pour converger vers un taux unique de 23,99% en 2030, soit la durée maximale de 12 ans de lissage.

Taux CFE	2023
Communes ex CODAH	25,07%
Communes ex CAUX ESTUAIRE	20,71%
Angerville-l'Orcher	21,75%
Anglesqueville-l'Esneval	23,76%
Beaurepaire	21,72%
Bénouville	24,32%
Bordeaux-Saint-Clair	23,76%
Criquetot-l'Esneval	21,89%
Cuverville	23,05%
Étretat	22,13%
Fongueusemare	22,35%
Gonneville-la-Mallet	23,42%
Hermeville	24,17%
Heuqueville	21,72%
La Poterie-Cap-d'Antifer	23,05%
Le Tilleul	24,37%
Pierrefiques	20,71%
Sainte-Marie-au-Bosc	23,20%
Saint-Jouin-Bruneval	23,06%
Saint-Martin-du-Bec	21,92%
Turretot	24,15%
Vergetot	21,72%
Villainville	20,91%

En dehors de Paris, le taux de CFE de la Communauté urbaine est l'un des plus faibles des grandes collectivités locales dont le taux moyen en 2023 est de 30,19% (source Cabinet FSL).

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 1 915 K€. La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté un taux de 8,43 % de taxe d'habitation depuis 2019. Pour mémoire, l'Etat a décidé de supprimer la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Le taux de taxe d'habitation ne s'applique donc plus que sur les bases des résidences secondaires et des locaux vacants. Depuis 2021, la Communauté urbaine perçoit une fraction de TVA nationale en remplacement du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Plusieurs taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires subsistent en raison de la procédure de lissage votée par la Communauté urbaine et qui s'applique jusqu'en 2025.

Taux TH	2023
Communes ex CODAH	8,19%
Communes ex CAUX ESTUAIRE	8,02%
Angerville-l'Orcher	9,33%
Anglesqueville-l'Esneval	9,34%
Beaurepaire	9,28%
Bénouville	9,34%
Bordeaux-Saint-Clair	9,28%
Criquetot-l'Esneval	9,34%
Cuverville	9,28%
Étretat	9,26%
Fongueusemare	9,34%
Gonneville-la-Mallet	9,33%
Hermeville	9,41%
Heuqueville	9,39%
La Poterie-Cap-d'Antifer	9,26%
Le Tilleul	9,31%
Les Trois-Pierres	8,02%
Saint-Jouin-Bruneval	9,33%
Saint-Martin-du-Bec	9,34%
Sainte-Marie-au-Bosc	9,30%
Turretot	9,40%
Vergetot	9,29%
Villainville	9,29%

- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) pour 2 693 K€ contre 2 408 K€ en 2022. L'évolution est de +11.8% par rapport à 2022. Cela s'explique par l'évolution des tarifs de 4.3% et par le dynamisme de l'assiette (nouveaux transformateurs électriques et antennes de téléphonie mobile).
- Taxe sur les Surfaces Commerciales pour 4 522 K€ contre 3 405 K€ en 2022. Cette hausse de 32,8% s'explique par d'importantes régularisations de recettes qui auraient dû être perçues en 2022 mais qui ont été décalées à 2023.

Pour information, le coefficient multiplicateur concernant la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) et applicable pour l'année 2023 s'élève à 1,20.

- Taxe additionnelle à la Taxe Foncière, les propriétés Non Bâties pour 199 K€. La Communauté urbaine ne dispose pas de pouvoir de taux sur cette part de fiscalité qui a été transférée du département et de la région à la suite de la réforme de la taxe professionnelle.
- Concernant les autres taxes, aucune recette fiscale n'est encaissée du fait des taux votés.

	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0 %

Il est à noter que la part des recettes fiscales diminuent depuis plusieurs années du fait des diverses décisions de l'Etat. Elles ne représentent, en 2023, qu'un peu plus de 20% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

- **Les recettes en provenance de l'Etat** s'élèvent en 2023 à 157 312 K€ (en hausse de 3,3% soit 5 024 K€ mais en dessous de l'inflation) et se décomposent en :
 - Compensations de taxe professionnelle à hauteur de 55 091 K€ - montant figé depuis plusieurs années ;
 - Dotation globale de fonctionnement et autres dotations de compensation pour 44 137 K€ contre 43 474 K€ en 2022. La Dotation d'intercommunalité est en légère baisse, passant de 5 733 K€ à 5 687 K€, de même que la dotation de compensation qui passe de 20 552 K€ à 20 433 K€. A l'inverse, la compensation de Contribution Economique Territoriale augmente passant de 16 642 K€ à 17 379 K€.
 - Recettes de TVA à hauteur de 56 415 K€ contre 52 054 K€ au CA 2022 qui se décomposent en deux parts :
 - Contrepartie de la suppression des recettes de taxe d'habitation sur les résidences principales : 32 147 K€ en 2023 ;
 - Contrepartie de la suppression de la CVAE : 24 267 K€ en 2023
 - Dotation Générale de Décentralisation (DGD) relative à l'hygiène pour 1 669 K€.
- **Les recettes liées à la revente de produits stockés** pour 5 601 K€ (le budget principal procédant aux achats pour le compte des autres budgets et pour la Ville du Havre avant de refacturer les consommations en fin d'exercice) ;
- **Les recettes diverses de fonctionnement** pour 27 584 K€ concernent les attributions de compensation négatives de communes (2 192 K€), les refacturations internes de frais d'administration générale (6 134 K€), le FCTVA (694 K€), les droits d'entrées pour les centres aquatiques, les locations mobilières et les autres recettes diverses relatives à l'habitat, à la location du stade Océane, à la santé, au tourisme (via la perception de la taxe de séjour reversée à 100% à l'Office de tourisme communautaire pour 2 191 K€).

3-1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (205 804 K€) se répartissent selon 5 thématiques majeures :

- **L'attractivité du territoire** (13 162 K€)

Il s'agit dans le cadre de cette politique publique des dépenses prévues pour :

- Le développement économique (2 415 K€)
Il s'agit de subventions et/ou de diverses aides en faveur d'acteurs associatifs ou autres entités contribuant au développement du territoire tels que Le Havre Seine Développement, le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine, l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise, le Havre

Ville Portuaire Intelligente, ainsi que des aides à l'immobilier d'entreprises et au financement de congrès.

- Les parcs d'activités (515 K€)
Ce poste budgétaire représente la subvention versée par le budget principal aux budgets ZAC Jules Durand et les taxes foncières des zones d'activités.
- Le tourisme et le label « Pays d'art et d'histoire » (6 245 K€)
Il s'agit des subventions et de la taxe de séjour reversées à l'Office de Tourisme communautaire, au GIP (Groupement d'intérêt public) Un été au Havre, des dépenses liées à la SPL (société publique locale) des Docks (gestionnaire du Carré des Docks et des Docks Océane), au pôle croisière et au label Pays d'art et d'histoire.
- L'attractivité (1 032 K€)
Cela regroupe les dépenses relatives à la politique de soutien aux opérations culturelles concourant à l'attractivité du territoire.
- L'enseignement supérieur (1 802 K€)
Cela comprend les différentes subventions à des établissements supérieurs, ainsi que les allocations de recherches doctorales et le soutien au campus du centre ville du Havre, ainsi qu'à la cité numérique.
- L'agriculture (188 K€)
Il s'agit de l'animation du Plan agricole et alimentaire territorial, de la gestion de l'espace test agricole et des actions dans le cadre du développement agricole.
- Le Très Haut Débit (257 K€)
Ce poste recouvre les dépenses relatives à la mise en place, la gestion et la maintenance du Très Haut Débit.
- L'aéroport (708 K€)
Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement de l'aéroport communautaire.

➤ **La voirie et mobilité** (40 486 K€)

Cette politique se répartit sur le budget principal de la façon suivante :

- La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget transports urbains (19 100 K€) ;
- La voirie et l'éclairage public pour les 54 communes (21 147 K€) ;
Ces dépenses correspondent à la maintenance et au fonctionnement de l'éclairage public des voiries communautaires sur l'ensemble du territoire, à la maintenance de la voirie et des équipements électriques, réseaux et ouvrages et au coût de fonctionnement de la direction ;
- Le plan vélo et les points d'arrêts (239 K€).

➤ **L'urbanisme et l'habitat** (4 363 K€)

Il s'agit des dépenses de fonctionnement réalisées pour :

- L'habitat (2 942 K€)
Ces dépenses regroupent les actions réalisées dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH), des aides à la pierre, de la gestion et de la maintenance de l'aire de grand passage et des aires d'accueil des gens du voyage, de l'amélioration de l'habitat et du soutien aux associations dans le cadre de l'équilibre social de l'habitat ;
- La politique de la Ville (483 K€)
Il s'agit de la participation de la Communauté urbaine au fonctionnement du GIP contrat de ville de l'agglomération havraise ;
- La plateforme de services aux communes (938 K€)
Il s'agit notamment des dépenses pour la gestion du PLU (plan local d'urbanisme) et l'instruction des actes d'urbanisme.

➤ **La résilience des territoires** (15 074 K€)

Il s'agit des dépenses de fonctionnement réalisées pour :

- La prévention et la gestion des risques majeurs (11 358 K€)
Ces dépenses concernent la gestion de l'alerte, l'évaluation des risques, la formation à la gestion de crise, l'information préventive et la cotisation au Service Départemental d'Incendies et de Secours SDIS pour 10 922 K€ ;
- La santé (1 599 K€)
Ces dépenses sont liées au soutien à la filière santé, notamment la démographie médicale et la maison de santé de Criquetot l'Esneval ;
- L'hygiène et salubrité (724 K€) :
Il s'agit notamment des dépenses de fonctionnement pour la fourrière animale (215 K€ - dont 70 K€ de frais de vétérinaire) ;
- Le développement durable, la gestion de l'air et du bruit et autres actions et frais communs (847 K€)
Sont concernées notamment les dépenses pour le plan climat air énergie territorial (PCAET), la mise en place d'actions de développement durable, la cotisation à Atmo Normandie et la participation au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.
- Le Parc de Rouelles (546 K€)
Il s'agit des dépenses liées aux espaces verts communautaires et à la gestion du Parc de Rouelles.

➤ **L'animation, la culture, le sport et la proximité** (13 586 K€)

Cette thématique comprend des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les équipements culturels et sportifs (12 195 K€)
Cela correspond aux dépenses pour :
 - l'école de musique située à Saint Romain de Colbosc ;

- le soutien au cinéma en plein air ;
 - la fête du cirque ;
 - les différentes actions et événements culturels ;
 - les dépenses de fonctionnement pour les centres aquatiques des Bains des Docks au Havre, de Belle Etoile à Montivilliers, de Gd'O à Gonfreville l'Orcher (dont près de 150 K€ de frais de gardiennage exceptionnel), de l'effet bleu à Saint Romain de Colbosc et du complexe aquatique à Criquetot l'Esneval, les gymnases à Saint Romain de Colbosc et à Criquetot l'Esneval et le stade communautaire ;
 - le soutien à la politique sportive communautaire (Stade Océane) et les aides aux clubs sportifs de haut niveau ;
 - la subvention d'équilibre au budget Château de Gromesnil ;
- La petite enfance et les actions éducatives (1 194 K€)
Ce sont les dépenses de fonctionnement des crèches et garderie à Saint Romain de Colbosc et à Criquetot l'Esneval, ainsi que pour le dispositif Ludisports ;
 - Les maisons du territoire et les frais communs (169 K€)
Il s'agit des dépenses de fonctionnement des maisons du territoire situées sur les communes de Saint Romain de Colbosc et de Criquetot l'Esneval ;
 - Le Guichet multicanal (28 K€) qui centralise en un lieu unique les informations fournies par les usagers dans le cadre de leurs démarches avec la collectivité.

➤ **Les eaux pluviales** (6 698 K€)

Ces dépenses concourent à la surveillance, la gestion et l'entretien des 370 ouvrages hydrauliques de lutte contre les inondations présents sur le territoire, qui représentent plus de 1,5 millions de m³ de stockage, ce qui correspond à la gestion d'une pluie d'ampleur décennale.

Elles permettent également de réaliser de nouveaux ouvrages, de financer l'ensemble du dispositif de veille et d'alerte météorologique afin de prévenir les épisodes pouvant engendrer des inondations, de surveiller l'ensemble des cours d'eau du territoire et d'entretenir les 33 km de berges publiques.

Enfin, ce budget contribue également, via le versement d'une contribution au budget assainissement, à la gestion des ouvrages de lutte contre les inondations présents sur le réseau unitaire de la Communauté urbaine (4 472 K€).

Les autres dépenses non ventilées par thématique sont :

➤ **Les reversements de fiscalité** (68 558 K€) dont :

- Les Attributions de Compensations versées aux communes (AC) pour 37 942 K€ (cf. paragraphe 3.3.1) ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 20 645 K€. Il s'agit de la dotation versée aux 54 communes membres de la Communauté urbaine afin de les aider pour leur fonctionnement. Le niveau de l'aide financière apportée par la Communauté urbaine aux communes se situe à un niveau élevé par rapport aux autres EPCI.

- Le Fonds National de Péréquation des ressources Inter Communales (FPIC) pour 3 415 K€. Il s'agit d'un prélèvement au profit de l'Etat mis en place en 2012 qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour les reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.
- La Contribution au Redressement des Finances Publiques
Il s'agit d'un prélèvement au profit de l'Etat mis en place en 2013 afin de réduire le déficit public. Ce montant est figé à 1 777 K€.
- Un reversement de fiscalité pour 288 K€ correspondant à la régularisation de fraction de TVA 2022. Cette somme correspond au différentiel entre le montant de TVA définitif communiqué en avril 2023 et le montant de TVA prévisionnel communiqué en octobre 2022.
- La contribution au budget collecte et recyclage pour 4 491 K€. Ce montant est calculé en fonction des transferts de charges qui ont eu lieu à la suite du transfert des compétences traitement et collecte en 2001 et 2004.

➤ **Les charges financières (3 790 K€)**

Elles correspondent au montant des intérêts dûs et frais assimilés pour les emprunts souscrits. Le montant plus élevé des frais financiers en 2023 par rapport à 2022 s'explique principalement par une hausse significative des taux d'intérêt du premier trimestre 2022, mais aussi par le recours à de nouveaux emprunts, dont 61 333 K€ ont été souscrits sur l'année 2023.

➤ **Les autres dépenses (40 087 K€)**

Les autres dépenses non ventilées par compétence concernent principalement :

- Les dépenses de fonctionnement des fonctions supports et des moyens généraux (34 043 K€) (juridique, finances, Ressources humaines, Système d'Information Géographique, etc.).
- Les conventions de services partagés (6 005 K€) : services des communes intervenant pour le compte de la Communauté urbaine et dont les coûts sont répercutés à cette dernière.
- Les frais d'administration générale pour 39 K€. Il s'agit du remboursement par le budget principal au budget eau potable des dépenses liées à l'utilisation du bâtiment administratif Curie ;

3.2 Les dépenses réelles d'investissement et le financement de la section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 134 924 K€ et correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipement réalisé :	107 053 K€
- Programme d'équipement restant à réaliser :	461 K€
- Remboursement de la dette :	10 583 K€
- Dépenses diverses réalisées :	3 784 K€
- Dépenses diverses restant à réaliser :	35 K€
- Doubles comptes :	13 008 K€

Les dépenses d'équipement réalisées du budget principal (107 053 K€) pour 2023 concernent notamment :

- Les travaux de voirie et d'éclairage public sur les 54 communes pour 36 784 K€ (dont 1 400 K€ liés à un contentieux de voirie sur la construction de la première ligne de tramway) et les dépenses liées au plan vélo pour 837 K€ (aménagement de pistes cyclables) ;
- Les aménagements du plan campus pour 22 880 K€ (Université Régionale des Métiers de l'Artisanat, opération Institut Universitaire de Technologie/ Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers/Restaurant Universitaire) ;
- Le gros entretien et le renouvellement des équipements communautaires pour 10 491 K€ ;
- La gestion des rivières et de l'eau pluviale pour 7 062 K€ ;
- Le soutien économique aux infrastructures et entreprises pour 7 037 K€ dont 5 328 K€ pour l'éolien ;
- Les aides à la pierre pour 4 612 K€ (avec notamment des subventions en faveur de la rénovation du parc privé et massification de la rénovation énergétique, la réhabilitation du parc social et le Plan de Prévention des Risques Technologiques Habitat) ;
- Les travaux du gymnase communautaire situé à Saint-Romain-de-Colbosc pour 2 941 K€ ;
- Les aides à l'investissement des communes pour 3 503 K€ (dont 833 K€ de fonds de concours aux équipements sportifs) ;
- Les actions touristiques pour 2 075 K€ (dont 408 K€ pour l'aménagement de la pointe de Floride et 750 K€ de subvention à la SPL des docks) ;
- La résilience des territoires pour 1 015 K€ (dont 843 K€ pour les risques majeurs à travers, entre autres, la gestion des alertes) ;
- Des travaux ou acquisitions diverses en lien avec les compétences de la Communauté urbaine pour 7 816 K€ (avec notamment le schéma directeur numérique, le centre technique communautaire, l'acquisition foncière boulevard de Strasbourg, les travaux de l'aéroport, les travaux du stade...)

Les autres dépenses réalisées concernent :

- Le remboursement du capital de la dette pour 10 583 K€ ;
- Le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement aux communes pour 3 204 K€ ;
- Les dépôts et cautionnement dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) particuliers et entreprises pour 425 K€ ;
- Le remboursement de trop perçu de FCTVA pour 52 K€ ;
- La prise de participation dans la SCIC Ceinture verte pour 35 K€ ;
- Les autres dépôts et cautionnement dans le cadre des missions de la Communauté urbaine pour 68 K€.

Les recettes d'investissement du budget principal (123 976 K€) sont constituées par :

- La souscription de plusieurs emprunts pour 61 333 K€ ;
- Des subventions à hauteur de 11 368 K€ et notamment pour l'éclairage public, la voirie, le plan vélo, le plan campus, l'eau pluviale, la zone Jules Durand, les aides à la pierre, la rénovation énergétique ;
- Des remboursements réalisés dans le cadre d'opérations pour compte de tiers à hauteur de 11 363 K€ avec notamment le plan campus, le schéma directeur informatique et le plan vélo ;
- Des remboursements à venir dans le cadre d'opérations pour le compte de tiers à hauteur de 252 K€ notamment sur le schéma directeur informatique et l'éclairage public ;
- De la récupération du FCTVA à hauteur de 6 881 K€ ;

- Du remboursement de transfert de droit à déduction de TVA à hauteur de 5 K€ ;
- Les attributions de compensation négatives et les remboursements d'emprunts suite aux transferts de charge à hauteur de 2 440 K€ ;
- La taxe d'aménagement à hauteur de 4 249 K€ dont une partie est reversée aux communes ;
- Des remboursements d'avances de marchés, des versements de cautions pour 3 508 K€ ;
- Des opérations pour doubles comptes à hauteur de 22 577 K€ avec notamment les régularisations comptables du Centre technique communautaire, les écritures d'opérations revolving et le remboursement des avances des budgets annexes au budget principal.

3.3 Les relations avec les communes de l'EPCI

3.3.1 La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et les attributions de compensation

L'article 1609 nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

La CLECT n'a pas pour mission d'arrêter un montant d'Attributions de Compensation, mais d'évaluer le coût des charges transférées.

Toutes les communes membres de l'EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) participent aux délibérations de la CLECT, qu'elles soient ou non concernées par le transfert évalué de charges.

L'attribution de compensation est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique. Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à cette catégorie d'intercommunalité.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'est tenue le 15 juin 2023 a traité de l'évaluation des charges relatives :

- à la mutualisation de la direction des systèmes d'informations et de l'innovation numérique avec les communes d'Angerville-l'Orcher et de Notre-Dame-du-Bec ;
- à la gestion de l'aire de camping-car de Saint-Jouin-Bruneval ;
- au transfert du crématorium de la Ville du Havre à la Communauté urbaine.

A la suite du vote des communes sur les rapports de la CLECT, la Communauté urbaine a arrêté les montants des attributions de compensation des communes lors du Conseil communautaire du 9 novembre 2023.

Le montant des AC (attributions de compensation) positives (dépenses de la CU vers les communes) s'élève au compte administratif 2023 à 37 942 K€ et concerne 20 communes.

Le montant des AC négatives (dépenses des communes vers la CU), au compte administratif 2023, s'élève :

- En fonctionnement, à 2 192 K€ et concerne 34 communes
- En investissement, à 2 440 K€ et concerne 15 communes.

3.3.2 La dotation de solidarité communautaire (DSC)

Ainsi qu'indiqué dans le paragraphe relatif aux reversements de fiscalité, la DSC est une aide de fonctionnement de la Communauté urbaine au bénéfice des 54 communes.

Au titre de l'exercice 2023, la Communauté urbaine a versé 20 645 K€ aux communes contre 19 687 K€ en 2022 (+4,8%).

Cette DSC représente une aide de 76 € par habitant. Au niveau national, en 2022, et sur la même strate de collectivité, la DSC par habitant s'élevait à 32 €.

3.3.3 Le fonds de concours à l'investissement et le fonds de concours destiné aux équipements sportifs

Indépendamment de l'aide au fonctionnement via la DSC, la Communauté urbaine a mis en place deux fonds de soutien à l'investissement des communes :

- Le fonds de concours à l'investissement doté d'une enveloppe de 20 M€ sur 6 ans (2021/2026). Au titre de 2023, 2 670 K€ ont été versés à certaines communes en fonction des projets qu'elles ont présentés ;
- Le fonds de concours à l'investissement des communes en matière d'équipements sportifs doté d'une enveloppe de 3 M€ sur 6 ans (2021/2026). Au titre de 2023, 833 K€ ont été versés à certaines communes en fonction des projets qu'elles ont présentés.

3.4 Les relations entre le budget principal et les budgets annexes

Les doubles comptes sont des flux financiers que l'on retrouve en dépense dans un budget et en recette dans un autre.

Concernant les **doubles comptes en fonctionnement**, il s'agit des flux inter-budgets suivants :

- Subvention d'équilibre du budget principal au budget transport : 19 100 K€ ;
- Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets des ZAC : 604 K€ ;
- Reversement au budget collecte et recyclage à la suite du transfert de la compétence collecte : 4 491 K€ ;
- Participation du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre de la collecte et du traitement des effluents : 4 472 K€ ;
- Frais d'administration générale (frais portés par le budget principal et dont une partie est refacturée aux budgets annexes en fonction de leur utilisation) : 6 134 K€.

Concernant les **doubles comptes en investissement**, il s'agit des flux inter-budgets suivants :

- La refacturation des dépenses du centre technique communautaire pour 3 442 K€
- Avances du budget principal aux budgets des ZAC : 1 219 K€ ;
- Remboursement des avances des budgets annexes au budget principal : 7 148 K€ ;

4 Le budget annexe transports urbains

4.1 En section de fonctionnement

4.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles du budget transports urbains (99 046 K€ en hausse de 8,33 % soit 7 618 K€) sont constituées :

- Du Versement Mobilité payé par les entreprises de plus de 11 salariés pour 58 968 K€ (en hausse de 12% par rapport à 2022). Par délibération en date du 15 décembre 2022, la Communauté urbaine a voté la mise en place d'un taux de versement mobilité à 2% à compter de 2023 ;
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget transport pour 19 100 K€ ;
- Des recettes des usagers des transports publics pour 13 793 K€. Ces recettes couvrent environ 14 % des charges réelles de fonctionnement du budget ;
- Des recettes liées au transport scolaire pour 2 150 K€ ;
- Du forfait post stationnement pour 1 475 K€ (produit des amendes de polices reversées par la Préfecture) ;
- De la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) relative au transport pour 1 151 K€ ;
- D'autres recettes diverses dont les redevances du délégataire sur le budget transport pour 2 409 K€.

4.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget transports urbains (86 910 K€ en hausse de 9,20 % soit 7 319 K€) sont constituées de :

- La compensation versée à la société LIA (Transdev) en charge de la gestion de Mobi'fil et du fonctionnement du réseau de bus et de tramway pour 72 336 K€ ;
- Les coûts des transports scolaires pour 5 608 K€ ;
- Les charges financières liées aux emprunts pour 3 768 K€ ;
- Les dépenses pour la ligne TER du Lézarde Express Régionale avec principalement la contribution versée à SNCF Voyageurs pour 1 906 K€ ;
- Les subventions versées à SNCF Réseau dans le cadre de la construction du tramway pour 771 K€ ;
- Les frais de fonctionnement de la direction transport et tramway (dont la masse salariale) pour 1 362 K€ ;
- Les frais d'administration générale pour 700 K€. Il s'agit du remboursement par les budgets annexes de certaines dépenses de fonctionnement imputées dans le budget principal ;
- Le remboursement de Versement Mobilité pour 167 K€ (remboursement aux entreprises ayant mis en place un service de transport public gratuit en faveur de leurs employés) ;
- Les autres actions de transport pour 292 K€ ;

Les dépenses de fonctionnement étant plus élevées que les recettes de fonctionnement sur ce budget, l'équilibre est atteint par la subvention que le budget principal verse chaque année à ce budget. Comme indiqué ci-dessus, la subvention 2023 s'est élevée à 19,1 M€.

4.2 Les dépenses réelles d'investissement et le financement de la section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 17 292 K€ et correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipement réalisé : 11 504 K€
- Remboursement de la dette : 5 788 K€

Les dépenses d'équipement réalisées du budget transports urbains concernent :

- La construction de la nouvelle ligne de tramway pour 4 942 K€ – il s'agit principalement de dépenses de missions de maîtrise d'œuvre, d'études et des premières acquisitions de terrains ;
- Le renouvellement du parc d'autobus pour 1 208 K€ avec l'acquisition de 4 bus standards roulant au GNV ;
- Les autres investissements sur le réseau pour 5 169 K€ dont acquisition de vélos (816 K€), transition énergétique (3 139 K€), système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (661 K€), le funiculaire (263 K€)...
- Les autres investissements en lien avec le transport scolaire pour 185 K€.

Les recettes d'investissement du budget transports urbains (2 758 K€) sont constituées par :

- Un emprunt pour 2 000 K€ ;
- Des subventions pour 479 K€ dont 356 K€ pour le renouvellement du parc d'autobus et 103 K€ pour l'acquisition de vélos ;
- Du remboursement de compte de tiers pour 189 K€ ;
- Les régularisations comptables qui concernent principalement des remboursements d'avance pour 90 K€.

5 Le budget collecte et recyclage

Ce budget annexe doit permettre d'atteindre les objectifs fixés tant par le législateur que par la collectivité. Il prend en compte une section d'investissement qui permet un effort soutenu de modernisation de 2020 à 2026.

Le budget permet donc de couvrir les trois axes de la politique « déchets ».

1/ La prévention des déchets, la promotion du réemploi et l'information des ménages.

Environ 600 000 € sont alloués à ces volets essentiels de la politique déchets.

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Des efforts importants sont déployés pour promouvoir le réemploi à travers un programme d'actions de proximité (collecte des encombrants à domicile, bornes pour les textiles usagées, guide de lutte contre le gaspillage alimentaire...) dont le point d'orgue est le salon Réinventif qui se déroule désormais tous les 2 ans lors de la semaine européenne de réduction des déchets en fin d'année. L'ouverture de l'ensemble du réseau des recycleries est également programmée en 2024 afin d'améliorer les performances de réemploi des objets à l'échelle du territoire. Ce réseau des recycleries favorisera la transformation des déchets en ressources pour l'économie sociale et solidaire dans une logique de proximité portée par le principe d'économie circulaire en circuits courts.

La communication est au cœur de la réussite des projets et de l'atteinte des objectifs réglementaires. Les consignes de tri, les conseils pour réduire ces déchets doivent être portés à la connaissance des producteurs de déchets et appliqués pour que les objectifs recherchés soient atteints. Les cibles sont nombreuses et variées (communes, professionnels, ménages) et toutes

portent une part de la réussite des actions développées. En 2023, l'expérimentation de la collecte des biodéchets sur la commune de Sainte-Adresse a été un bel exemple de communication réussie. Cette dernière a rapidement permis d'atteindre l'objectif fixé de 18kg/hab/an. Le début d'année 2023 marqué par des mouvements sociaux a aussi été un moment fort de la communication pour la direction du Cycle du déchet.

Il convient également de noter que la redevance spéciale a été harmonisée sur l'ensemble du territoire avec une franchise à 1500 litres et une exonération de TEOM pour les entreprises concernées avec une application au 1^{er} janvier 2024. La mesure doit permettre à la fois de réduire les déchets produits et de générer une recette supplémentaire de l'ordre d'1 million d'euros.

2/ La collecte des déchets

Ces opérations de collecte s'effectuent soit par des collectes de type porte à porte ou en points dits d'apport volontaire, soit en centres de recyclage. Elles ont permis de récupérer 148 000 tonnes de déchets des ménages tous les ans, soit 494 kg par an et par habitant du territoire hors terres et gravats.

Les opérations de collecte in situ peuvent être effectuées en régie ou par un prestataire de service sur une partie du territoire. Elles concernent environ 70 000 habitants pour un coût en 2023 approchant les 4 M€.

Elles comprennent à la fois la collecte des déchets ménagers selon des fréquences allant d'un passage hebdomadaire à cinq passages, la collecte des emballages recyclables une fois par semaine et la collecte des biodéchets sur 6 communes pour 25 000 foyers environ.

La collecte en points d'apport volontaire est effectuée sur la totalité du territoire et concerne en premier lieu le verre avec près de la moitié des colonnes déployées (827 équipements sur 2012). Il convient de noter que 2023 a vu les premiers déploiements de collecte en apport volontaire de déchets alimentaires et le renforcement des consignes pour les collectes porte à porte de biodéchets, ceci pour que la part de déchets alimentaires augmente dans ces dernières.

L'autre partie de la collecte, réalisée en centres de recyclage, représente aujourd'hui un tonnage en forte baisse mais qui reste important, de l'ordre de 53 500 tonnes et 623 000 entrées en 2023. Cela représente un recul de 21% des tonnages et de 14% des fréquentations lié aux premiers effets des actions visant à réduire l'activité des déposants professionnels et au ralentissement de l'activité économique. Cette activité est intégralement réalisée en régie sauf pour une partie des évacuations réalisées en prestation. Les coûts de transport ont été réduits de 12% pour atteindre 750 000 €. Les centres de recyclage sont au cœur de la politique de valorisation des déchets.

Dans une optique d'harmonisation, les tarifs d'accueil des déchets professionnels sur les sites de Criquetot-l'Esneval et de Saint-Romain-de-Colbosc ont été harmonisés en 2023 et la facturation a été automatisée.

3/ Le traitement et la valorisation des déchets

Organiser le devenir des déchets collectés en porte à porte, apport volontaire ou déposés dans les centres de recyclage pour favoriser leur valorisation matière ou organique est la mission quotidienne du service filière et prospective.

Depuis plusieurs années, le développement des éco-organismes et des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) a permis de réduire les coûts de traitement des déchets, qui restent cependant très significatifs. En effet la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes

frappant les déchets enfouis ou incinérés est programmée jusqu'en 2026 afin d'inciter les collectivités à améliorer la valorisation matière et à réduire les déchets produits par les ménages.

L'organisation des filières est donc primordiale afin de trouver les meilleurs débouchés et les meilleurs modes de valorisation. Le biodéchet est aujourd'hui composté, il pourrait demain être méthanisé. Les gravats enfouis hier commencent à être valorisés en technique routière (3 340 tonnes en 2023 soit une hausse de 111%). Les déchets dangereux bien triés en centre de recyclage sont repris gratuitement par la filière plutôt que d'être incinérés dans les fours industriels. Certains flux spécifiques sont intégralement pris en charge par différents éco organismes (piles, pneus, déchets dangereux, huile minérale, déchets électriques et électroniques, mobiliers, outillage et bientôt article de sports et de loisirs). La modernisation des centres de recyclage a permis d'accueillir la majorité de ces filières jusqu'à présent.

Concernant le tri des emballages recyclables, la Communauté urbaine, comme l'intégralité des collectivités de ce secteur géographique, utilise le centre de tri du Havre exploité par VEOLIA. De nombreuses actions ont permis d'abaisser le niveau d'erreur de tri à moins de 24% en 2023, effort qui sera poursuivi en 2024.

Le territoire bénéficie de son adhésion au Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire qui permet aujourd'hui de conserver un coût modéré et stable du traitement des ordures ménagères résiduelles. Depuis 2020, le coût de traitement est resté à 102 €/tonne hors TGAP et TVA (10%). La TGAP évolue progressivement : en 2020 elle était fixée à 3€ par tonne et s'établira à 15€ en 2025 (14€ en 2024).

5.1 En section de fonctionnement

5.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles du budget collecte et recyclage (47 694 K€ en hausse de 0,07 % soit 35 K€) sont constituées :

- De la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 37 658 K€ contre 35 350 K€ en 2022. La TEOM est la recette principale du budget collecte et recyclage.
- Du reversement de fiscalité par le budget principal à la suite du transfert de la compétence traitement et collecte des déchets pour 4 491 K€ ;
- De recettes d'Eco-Organismes pour 2 202 K€.
- De la revente de matériaux pour 1 529 K€. L'année 2023 a vu une baisse des tarifs sur plusieurs flux (plastiques, ferrailles, PCNC, papiers...). Cette baisse des tarifs est également suivie d'une baisse des tonnages en lien avec le ralentissement économique.
- De la redevance spéciale (contribution due par les professionnels qui utilisent le service public de ramassage des déchets dédié aux particuliers) pour 1 457 K€ ;
- D'autres recettes diverses (Subvention, revente d'énergie, FCTVA, pénalités de retard...) pour 357 K€

Pour information, les taux de TEOM appliqués en 2023, par territoire sont les suivants :

Communes concernées	Taux 2023
Le Havre	12,50%
Sainte-Adresse	8,36%

Autres communes de l'ex CODAH	4,01%
Communes de l'ex communauté de communes de Caux Estuaire	9,28%
Criquetot l'Esneval	14,75%
Etretat	17,00%
Autres communes de l'ex communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval	14,25 %

5.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget collecte et recyclage (44 714 K€ en hausse de 7,76 % soit 3 219 K€) sont constituées de :

- La masse salariale pour 16 060 K€ ;
Le service de collecte porte à porte est assuré en régie sur les communes du Havre, de Sainte-Adresse et du canton de Criquetot-l'Esneval. Il est à noter que sont également assurées en régie une partie des missions de collecte des points d'apport volontaire ainsi que l'ensemble des activités de pré-collecte et des centres de recyclage.
- La contribution au SEVEDE (Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets) et au SMITVAD (Syndicat Mixte de Traitement et Valorisation des Déchets) dans le cadre du traitement des déchets, notamment l'incinération pour 9 569 K€. Les tonnages ont été ramenés de 84 500 tonnes tout flux à 79 200 tonnes. La baisse touche d'abord les incinérables de déchetterie pour 2 000 tonnes et les ordures ménagères résiduelles pour un peu plus de 3 000 tonnes.
- Les frais d'administration générale (FAG) pour 2 641 K€. Il s'agit du remboursement par les budgets annexes de certaines dépenses de fonctionnement ;
- Les dépenses liées à la gestion du tri, des centres de recyclage et du ramassage des déchets pour 16 189 K€ ;
- Les charges financières pour 255 K€.

5.2 Les dépenses réelles d'investissement et le financement de la section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 8 610 K€ et correspondent aux dépenses suivantes :

- Le programme d'équipement réalisé : 7 858 K€
- Le programme d'équipement restant à réaliser : 9 K€
- Le remboursement de la dette : 743 K€

Les dépenses d'équipement réalisées du budget collecte et recyclage concernent :

- Les travaux du centre technique communautaire pour 2 082 K€ ;
- Le solde des dépenses pour la construction du centre de recyclage d'Harfleur pour 1 537 K€ ;
- L'acquisition de matériels roulants et les grosses réparations sur le matériel roulant pour 605 K€ ;
- Les travaux d'aménagement des recycleries et ressourceries ainsi que la gestion des centres de recyclage pour 714 K€ ;

- Les premières dépenses pour la construction du centre de recyclage de Criquetot L'Esneval pour 373 K€ ;
- Le renouvellement et les acquisitions nouvelles de matériel de conteneurisation (Conteneurs, colonnes d'apport volontaire, composteurs...) pour 2 321 K€ ;
- Des investissements divers pour la modernisation numérique et l'informatique métier pour 226 K€.

Les recettes d'investissement du budget collecte et recyclage (1 492 K€) sont constituées par :

- La récupération du FCTVA pour 1 044 K€ ;
- De subventions pour 276 K€ dont 179 K€ du FEDER pour la mise en place du dispositif verre ;
- Les régularisations comptables qui concernent principalement des remboursements d'avance pour 157 K€ ;
- Du remboursement de compte de tiers pour le salon Réinventif pour 15 K€.

6 Le budget annexe Eau potable

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est l'autorité organisatrice pour la production et la distribution de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Elle est exploitante des services publics de l'eau potable, soit en régie, soit par délégation de service public.

Ce budget permet de gérer l'ensemble des équipements, de réaliser les programmes d'entretien et de réhabilitation des ouvrages et de réaliser de nouveaux projets d'infrastructures. Il permet également de protéger les ressources en eau par la réalisation de programmes d'actions visant à réduire les pollutions diffuses.

La Communauté urbaine assure l'alimentation en eau potable d'une population estimée à 270 000 habitants, soit 140 761 abonnés sur l'ensemble de son territoire.

L'approvisionnement en eau potable est issu de 12 sites de prélèvement dont trois ressources stratégiques : Saint-Laurent-de-Brèvedent, Radicatel et Yport. Leur forte capacité de production vient de l'étendue de leur bassin d'alimentation de 500 km² puisant dans la nappe de la craie.

Le linéaire total du réseau du service public d'eau potable de la Communauté urbaine se compose de 1 972 km de canalisations (hors branchements) et d'une capacité de stockage de 92 320 m³ répartie sur 68 ouvrages de stockage.

La consommation moyenne par abonné sur la Communauté urbaine est de 103 m³ en 2022, soit environ 147 litres par jour par habitant.

6.1 En section de fonctionnement

6.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles du budget eau potable (37 833 K€ en baisse de 7,06 % soit 2 872 K€) sont constituées de :

- La vente d'eau aux abonnés pour 24 168 K€ (contre 24 050 K€ en 2022) ;
- Diverses redevances que la Communauté urbaine doit reverser à l'Agence de l'eau pour 6 639 K€ ;
- L'acompte de mensualisation pour 3 596 K€ : une dépense pour le même montant est enregistrée comptablement ;

- La reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants pour 1 499 K€ (contre 728 K€ en 2022) ;
- Diverses autres recettes (branchements, locations...) pour 1 931 K€.

Hors les acomptes de mensualisation / prélèvements mensuels d'eau avant la facture définitive (en dépense et en recette pour le même montant) qui ont fortement varié en 2022 et 2023 et qui faussent les comparaisons entre 2022 et 2023, les recettes de fonctionnement sont en légère hausse de 1.97% à 34 237 K€ (soit + 696 K€).

6.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget eau potable (29 153 K€ en hausse de 8,13 % soit 2 192 K€) sont constituées principalement de :

- Diverses redevances reversées à l'Agence de l'eau pour 6 569 K€ (+2.4 M€ - les dépenses 2022 étant minorées par un rattachement trop élevé de 2021 et extourné en 2022) ;
- La masse salariale pour 5 100 K€ ;
- L'acompte de mensualisation pour 3 596 K€ : une recette pour le même montant est enregistrée comptablement ;
- Les provisions et les pertes sur créances irrécouvrables pour 2 086 K€ ;
- L'entretien des réseaux pour 1 821 K€ (+430 K€) ;
- Les frais d'administration générale (FAG) pour 1 323 K€ : il s'agit du remboursement par les budgets annexes de certaines dépenses de fonctionnement imputées dans le budget principal ;
- Les dépenses de fonctionnement du service pour 8 267 K€ dont 1 144 K€ d'intérêts moratoires exceptionnels en lien avec un contentieux ouvert lors de la construction de la première phase du tramway et le coût de l'électricité +1 276 K€ ;
- Les charges financières pour 391 K€.

Hors les acomptes de mensualisation / prélèvements mensuels d'eau avant la facture définitive (en dépense et en recette pour le même montant) qui ont fortement varié en 2022 et 2023 et qui faussent les comparaisons entre 2022 et 2023, les dépenses de fonctionnement sont en forte hausse de 29% à 34 237 K€ (soit + 5.7 M€).

6.2 Les dépenses réelles d'investissement et le financement de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 14 255 K€ et correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipement réalisé :	11 520 K€
- Programme d'équipement restant à réaliser :	160 K€
- Remboursement de la dette :	2 575 K€

Les dépenses d'équipement réalisées sur le budget eau potable (11 520 K€) concernent notamment :

- Les travaux sur les réseaux d'eau potable pour 4 543 K€ ;
- L'exploitation des usines pour 1 694 K€ ;
- Les travaux en lien avec le process d'Yport pour 1 046 K€
- Le règlement d'un contentieux sur la première ligne de tramway pour 975 K€ ;
- Les travaux sur les réservoirs et ouvrages annexes pour 938 K€ ;
- La télérelève pour 790 K€ ;
- La protection de la ressource en eau pour 688 K€ ;

- Les travaux du centre technique communautaire pour 451 K€ ;
- D'autres travaux divers (Déplacement du DN900, renouvellement de véhicules...) pour 395 K€.

Les recettes d'investissement de ce budget (1 219 K€) sont constituées par :

- Des subventions, principalement de l'Agence de l'eau pour 558 K€ ;
- Du remboursement de compte de tiers pour la protection de la ressource pour 243 K€ ;
- Des régularisations comptables, principalement en lien avec l'achat de véhicules pour 418 K€.

7 Le budget annexe Assainissement

La Communauté urbaine assure la gestion de l'assainissement collectif et le contrôle de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ce budget permet de gérer l'ensemble des équipements, de réaliser les programmes d'entretien, de réhabilitation des installations et de réaliser de nouveaux projets comme la construction de nouvelles stations de traitement des eaux usées.

Les eaux usées collectées sur le territoire sont traitées par 22 stations d'épuration avant le rejet au milieu naturel. Le principal ouvrage de dépollution sur le territoire de la Communauté urbaine est la station EDELWEISS située au Havre, d'une capacité de 322 000 équivalent-habitant (EH) traitant les eaux usées de 19 communes.

Les 7 stations d'épuration de capacité supérieure ou égale à 2000 EH représentent à elles seules 96,2% de la capacité de traitement de la Communauté urbaine.

Le réseau de collecte des eaux usées du service public d'assainissement est composé de 1 098 km de canalisations (hors branchements) et de 249 postes de relèvement ou de refoulement pour le transfert des effluents vers les différentes stations de traitement des eaux usées. Le réseau comporte également une vingtaine d'ouvrages de stockage (170 000 m³) sur les réseaux unitaires qui participent à la lutte contre les inondations.

7.1 En section de fonctionnement

7.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles du budget assainissement (35 514 K€ en hausse de 3,63 % soit 1 122 K€) sont constituées de :

- La redevance d'assainissement pour 23 689 K€ (contre 23 217 K€ en 2022) ;
- La contribution de l'eau pluviale pour 4 472 K€ (+664 K€) ;
- L'acompte de mensualisation pour 3 146 K€ (une dépense pour le même montant est enregistrée comptablement) ;
- La reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants pour 1 103 K€ (+571 K€) ;
- Diverses autres recettes (branchements, prime d'épuration pour 651 K€, récupération de FCTVA, vente du site cuvier pour 1.3 M€ ...) pour 3 104 K€.

Hors les acomptes de mensualisation / prélèvements mensuels d'eau avant la facture définitive (en dépense et en recette pour le même montant) qui ont fortement varié en 2022 et 2023 et qui faussent les comparaisons entre 2022 et 2023, les recettes de fonctionnement sont en forte hausse de 29% à 32 368 K€ (soit + 2 176 K€).

7.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget assainissement (25 061 K€ en hausse de 12,47 % soit 2 779 K€) sont constituées principalement de :

- L'exploitation des 22 stations d'épuration pour 5 832 K€ ;
- La masse salariale pour 4 793 K€ ;
- L'acompte de mensualisation pour 3 146 K€ : une recette pour le même montant est enregistrée comptablement ;
- L'entretien des réseaux pour 1 292 K€ ;
- Les provisions et les pertes sur créances irrécouvrables pour 1 857 K€ ;
- Les frais d'administration générale pour 1 398 K€ : il s'agit du remboursement par les budgets annexes de certaines dépenses de fonctionnement imputées dans le budget principal et eau potable ;
- Les dépenses de fonctionnement du service pour 5 540 K€ dont 1 144 K€ d'intérêts moratoires exceptionnel en lien avec un contentieux ouvert lors de la construction de la première phase du tramway, la hausse du coût de l'électricité proche de 500 k€ et dont la sortie du site cuvier suite à sa cession pour 0.6 M€ ;
- Les charges financières pour 1 203 K€.

Hors les acomptes de mensualisation / prélèvements mensuels d'eau avant la facture définitive (en dépense et en recette pour le même montant) qui ont fortement varié en 2022 et 2023 et qui faussent les comparaisons entre 2022 et 2023, les dépenses de fonctionnement sont en forte hausse de 21.1% à 21 914 K€ (soit + 3 832 K€).

7.2 Les dépenses réelles d'investissement et le financement de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 14 671 K€ et correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipement réalisé :	8 724 K€
- Remboursement de la dette :	5 713 K€
- Remboursement trop perçu de FCTVA :	234 K€

Les dépenses d'équipement réalisées sur le budget assainissement (8 724 K€) concernent notamment :

- Les travaux sur les réseaux d'assainissement pour 4 824 K€ ;
- L'exploitation des usines pour 1 384 K€ ;
- Le règlement d'un contentieux sur la première ligne de tramway pour 1 170 K€ ;
- Les travaux du centre technique communautaire pour 874 K€ ;
- Le renouvellement des véhicules pour 218 K€ ;
- Les travaux sur les STEP pour 107 K€ ;
- D'autres travaux divers (Siphon de l'îlet, Bassin d'Etretat...) pour 147 K€.

Les recettes d'investissement de ce budget (1 004 K€) sont constituées par :

- La récupération du FCTVA pour 907 K€ ;
- La récupération du Transfert de Droit à Déduction de TVA pour 52 K€ ;
- Des subventions pour 39 K€ ;
- Les régularisations comptables qui concernent l'achat de véhicules pour 6 K€ ;

8 Le budget annexe Eau Zone Industrielle

La Communauté urbaine est également concessionnaire de réseau, puisqu'elle distribue pour le compte d'HAROPA port du Havre de l'eau potable et de l'eau industrielle.

Ce budget permet l'achat et la distribution d'eau industrielle pompée en Seine, la gestion de l'ensemble des équipements (réservoirs et stockage), la réalisation des programmes d'entretien, de réhabilitation des réseaux, des installations et la réalisation de nouveaux projets comme la sécurisation des installations de pompage. Il permet également la production et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de la zone industrialo-portuaire du Havre.

8.1 En section de fonctionnement

8.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles du budget eau zone industrielle (6 344 K€ en hausse de 1,38 % soit 86 K€) sont constituées :

- De la vente d'eau potable et industrielle pour 6 162 K€ (en hausse de 1,7%) ;
- Des redevances reversées en grande partie à l'Agence de l'eau pour 123 K€ ;
- D'autres recettes diverses (remboursement Taxe Intérieures de Consommation Fournisseurs d'Energie, branchements...) pour 59 K€.

8.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget eau zone industrielle (4 829 K€ en hausse de 32,67 % soit 1 189 K€) sont constituées de :

- L'achat d'eau industrielle sur Port Jérôme pour 2 306 K€ ;
- L'achat d'eau potable sur le réseau urbain pour 900 K€ ;
- L'entretien des réseaux pour 163 K€ ;
- Les frais d'administration générale pour 156 K€ : il s'agit du remboursement par les budgets annexes de certaines dépenses de fonctionnement imputées dans le budget principal et le budget eau potable ;
- Le reversement des redevances à l'Agence de l'eau pour 65 K€ ;
- Les dépenses de fonctionnement du service pour 1 145 K€ dont électricité pour 525 K€ et personnel pour 372 K€ ;
- Les charges financières pour 94 K€.

8.2 Les dépenses réelles d'investissement et le financement de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 937 K€ et correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipement réalisé :	557 K€
- Remboursement de la dette :	380 K€

Les dépenses d'équipement réalisées sur le budget eau zone industrielle (557 K€) concernent :

- L'exploitation des usines pour 336 K€ ;
- Les travaux sur les réseaux de l'eau zone industrielle pour 186 K€ ;
- Les travaux du centre technique communautaire pour 35 K€.

9 Les budgets annexes des zones et parcs d'activités et des opérations immobilières

Pour mémoire, les autres budgets annexes sont :

- Zone d'Activités Economiques Parc éconormandie
- Château de Gromesnil
- Zone d'Aménagement Concerté des Courtines
- Zone d'Aménagement Concerté des jonquilles
- Parc d'activités nautiques de l'Escaut
- Immobilier tertiaire
- Parc d'activités Jules Durand
- Zone d'activités de l'Ormerie
- Hôtel d'entreprises
- Atelier locatif
- Maison pluridisciplinaire
- Opérations immobilières

9.1 En section de fonctionnement

9.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement des autres budgets annexes (7 655 K€ en hausse de 294 % soit 5 713 K€) sont constituées :

- De ventes de terrains sur la zone d'activités du parc Eco Normandie pour 742 K€ ;
- De ventes de terrains sur le parc d'activités économiques Jules Durand pour 4 779 K€ ;
- De subventions sur la zone d'activités du parc Eco Normandie pour 275 K€ ;
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal sur le budget du château de Gromesnil pour 104 K€ ;
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal sur le budget parc d'activités économiques Jules Durand pour 500 K€ ;
- De loyers d'occupation et revenus des immeubles pour 619 K€ ;
- De produits divers et de régularisation comptable pour 636 K€.

9.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement des autres budgets annexes (1 596 K€ en hausse de 244 % soit 1 132 K€) concernent :

- Les opérations immobilières pour 1 099 K€ ;
- La maison pluridisciplinaire de santé pour 100 K€ ;
- Le Parc d'activité nautique de l'Escaut pour 84 K€ ;
- Le château de Gromesnil pour 112 K€ ;
- Le parc éconormandie pour 103 K€ ;
- L'immobilier tertiaire pour 83 K€ ;
- L'hôtel d'entreprises pour 9 K€ ;
- L'atelier locatif pour 5 K€ ;
- La Zone d'activités des Courtines pour 1 K€.

9.2 Les dépenses réelles d'investissement et le financement de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 8 073 K€ et correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipement réalisé : 515 K€
- Remboursement de la dette : 409 K€
- Remboursement des avances au budget principal : 7 148 K€
- Autres dépenses diverses : 1 K€

Les dépenses d'équipement réalisées sur les autres budgets annexes (515 K€) concernent :

- Les travaux de gros entretien du château de Gromesnil pour 288 K€ ;
- Les derniers travaux de construction du parc d'activités nautiques de l'Escaut pour 198 K€ ;
- Les travaux d'entretien sur l'hôtel d'entreprises pour 15 K€ ;
- Les travaux d'entretien sur la maison de santé pluridisciplinaire pour 14 K€.

Les recettes d'investissement de ces budgets (2 575 K€) sont constituées par :

- Des subventions pour le parc d'activité nautique de l'Escaut pour 1 353 K€ ;
- Une avance du budget principal au budget opérations immobilières pour 1 089 K€ ;
- Une avance du budget principal au budget château de Gromesnil pour 130 K€ ;
- Les régularisations comptables qui concernent principalement des remboursements de caution pour 3 K€ ;

10 Les dépenses de personnel

10.1 Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs s'établit au 31 décembre 2023 comme suit :

Catégorie	Statut	AU 31/12/2023
A	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	146

	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	78
TOTAL A		224
B	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	217
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	104
TOTAL B		321
C	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	577
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	36
TOTAL C		613
TOTAL		1 158*

Ces effectifs se répartissent comme suit par budget :

AU 31/12/2023	Budget Principal	Budget Transports publics	Budget assainissement	Budget eau potable	Budget eau zone industrielle	Budget Collecte et recyclage
Personnels rémunérés	685	8	98	98	8	261

10.2 Les principales explications concernant l'évolution de la masse salariale sont :

Evolution de la masse salariale par budget :

Budget Principal	Budget Transports publics	Budget assainissement	Budget eau potable	Budget eau zone industrielle	Budget Collecte et recyclage
3,92 %	+ 7,66 %	+ 2,08 %	+ 1,32 %	- 3.57 %	+ 2,72 %

Au compte administratif 2023, la masse salariale représente 18,80 % des dépenses réelles de fonctionnement globales (hors doubles comptes), soit un montant de 68 260 K€ réparti entre les charges de personnel 63 626 K€ et les conventions de services partagés 4 634 K€.

Cela représente, hors convention de services partagés, une hausse d'environ 3,3 % par rapport à l'année 2022.

Cette hausse s'explique principalement par les hausses réglementaires et par la reprise en régie de la crèche de Criquetot-l'Esneval en juillet 2023.

Ainsi, en 2023 une nouvelle augmentation du point d'indice (+1,5%) a été appliquée à partir de juillet et s'ajoute à l'effet report de la hausse de la valeur du point de juillet 2022 (+3,5%) générant ainsi une hausse de près de 1 090 K€.

De son côté, la reprise de la crèche a engendré une masse salariale nouvelle de 400 K€ financée par la suppression de la redevance versée au délégataire en son temps.

Par ailleurs, les créations de postes autorisées en 2022 ont également induit une hausse de la masse salariale d'environ 435 K€. Cependant, ces créations, ainsi que l'effet de Glissement Vieillesse de Technicité sont quasiment compensés grâce à un effet noria important du fait de nombreux départs en retraites et par une durée de vacances de postes légèrement plus importante due aux problématiques de recrutement sur la plupart des postes.

Néanmoins, des dépenses complémentaires sont à noter sur les agents non permanents (remplacement et contrat de projet) qui ont progressé à hauteur d'environ 210 K€ cette année. Ont ainsi été pourvus les postes liés à l'accompagnement social sur l'aire d'accueil des gens du voyage (financé à 100 %), à l'amélioration de l'habitat en vue d'accompagner les nouveaux OPAH-RU... Par ailleurs, plusieurs renforts en comptabilité ont été sollicités pour régler les problématiques liés au changement de logiciel comptable.

Enfin, des hausses de régime indemnitaire ont également eu lieu en 2023 à hauteur de 275 K€, que ce soit sur le CIA du premier semestre, sur le RIFSEEP dans le cadre de la révision quadriennale ou de la mise en place de la part annuelle, ou sur diverses mesures sectorielles. Ce montant inclut également la hausse de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat.

11 Les caractéristiques de l'endettement

L'encours total de la dette consolidée, c'est-à-dire tous budgets confondus, s'élève à 326,17 M€ au 31 décembre 2023 en hausse de près de 37 M€ entre 2022 et 2023.

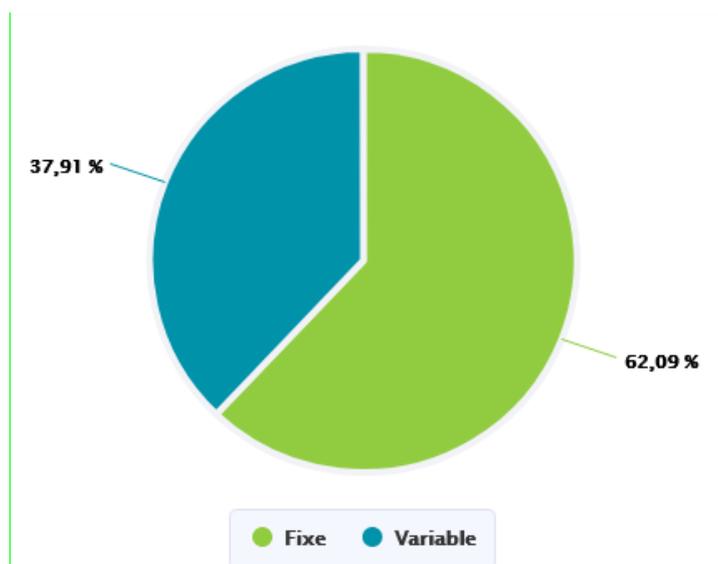
Ce capital restant dû intègre l'avance remboursable de 6 M€ accordée en 2021 par l'Etat pour pallier les pertes de recettes du budget annexe Transports Publics liées à la COVID-19. Cette avance a fait l'objet d'un premier remboursement de 750 K€ en 2023. Elle sera remboursée sur 8 ans à raison de 750 K€ par an.

La Communauté Urbaine a réalisé 6 emprunts sur 2023, pour un capital de 70 M€, dont 25 M€ à taux variable (Euribor 3M + 0,74) et 45 M€ à taux fixe. Ci-après, les caractéristiques des emprunts réalisés :

Banque	Montant	Taux	Durée	Budget
BRED	25M€	EUR3M +0,74%,	15 ans	Principal
Banque des Territoires	10M€	taux fixe 2%, en 3 phases de 3,33M€, dont une fin 2023 (le solde sur 2024 et 2025)	13 ans à compter du premier versement de 3,33M€	Principal / sur le projet de sobriété énergétique éclairage en LED
Banque Postale	13M€	3,48%	20 ans	Principal
Banque Postale	2 M€	3,48%	20 ans	Transports publics
BRED	10M€	3,55%	20 ans	Principal
Caisse d'Epargne	10M€	3,55%	20 ans	Principal

L'emprunt de 10 M€ auprès de la Banque des Territoires est découpé en 3 phases de 3,33 M€, suivant l'avancement des travaux du projet de sobriété énergétique d'éclairage public LED. Ce dernier ainsi que le prêt de 2 M€ de la Banque Postale pour financer le tramway sur le budget annexe transports publics sont les premiers emprunts « verts » de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Cet encours, au 31 décembre 2023, est composé à 62,09 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen 2,93 % et à 37,91 % d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen de 4,73 % contre 2,14 % au 31 décembre 2022.



Le taux moyen global au 31 décembre 2023 s'élève à 3,61 contre 2,56 % au 31 décembre 2022.

Au vu de la conjoncture actuelle, le taux variable moyen de la Communauté urbaine est passé de 0,16 % au 31 décembre 2021 à 4,73 % fin 2023.

Cet encours est exclusivement classé "1A" selon la charte Gissler (classement le plus sécurisé en terme de typologie d'emprunts et d'indices) puisque composé uniquement d'emprunts à taux fixe simple ou d'emprunts à taux variable simple à partir d'indices de la zone euro.

Les principaux prêteurs sont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour 19,23 % de l'encours, le crédit foncier pour 17,42 % dont les emprunts sont rétrocédés par la BRED et la Caisse d'épargne et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour 14,81 %.

Structure de dette au 31 / 12 / 2023								
	Encours en €	Répartition par type de taux		Taux Moyen			Durée de vie moyenne	Nombre de ligne
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	Global		
Dette Globale	326 168 267	62,09%	37,91%	2,93%	4,73%	3,61%	7 ans et 7 mois	158
Budget principal	151 821 222	63,52%	36,48%	3,00%	4,78%	3,65%	7 ans et 9 mois	52
Assainissement	34 622 117	55,20%	44,80%	2,75%	4,79%	3,67%	3 ans et 5 mois	56
Eau Potable	9 857 723	86,81%	13,19%	3,38%	4,98%	3,59%	2 ans et 2 mois	31

Eau Zone Industrielle	3 800 000	50,00%	50,00%	1,22%	4,52%	2,87%	5 ans	2
Transports publics	108 927 883	59,16%	40,84%	3,25%	4,66%	3,82%	9 ans et 2 mois	11
Collecte et recyclage	14 078 427	64,04%	35,96%	0,83%	4,72%	2,23%	9 ans et 2 mois	4
ZAE Parc Eco Normandie	2 652 855	100,00%	0,00%	0,83%	0,00%	0,83%	4 ans et 3 mois	1
Maison Pluridisciplinaire	408 040	100,00%	0,00%	0,99%	0,00%	0,99%	2 ans et 2 mois	1

Compte tenu du niveau d'investissement décidé sur le PPAC 2021/2026, la hausse de la dette dans les prochaines années va se poursuivre et s'accroître dans la limite choisie d'un ratio de désendettement maximal de 12 ans sur le budget principal.

Cet encours est conforme aux perspectives financières et permet de conserver une solvabilité financière, puisque le ratio de désendettement au 31 décembre 2023 est :

- Pour le budget principal de 4 ans et 7 mois
- Pour le budget transports urbains de 8 ans et 11 mois
- Pour tous les budgets consolidés de 4 ans et 4 mois

12 L'épargne brute, l'épargne nette et la capacité d'autofinancement

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements. Celle-ci s'élève à 74 709 K€ au titre de 2023 (81 779 K€ en 2022).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle permet de participer au financement des dépenses d'équipement. Celle-ci s'élève à 48 518 K€ au titre de 2023 (56 552 K€ en 2022).

Décomposition de l'épargne brute et nette des principaux budgets annexes (K€)

Budget Principal	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	38 563	36 580	33 828	32 885
Remboursement capital	10 256	10 432	10 497	10 583
Epargne nette	28 307	26 148	23 331	22 302

Budget transports urbains	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	9 574	15 106	11 837	12 136
Remboursement capital	4 897	4 942	4 989	5 788
Epargne nette	4 676	10 164	6 848	6 348

Budget eau potable	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	11 577	16 483	13 744	8 680
Remboursement capital	2 495	2 518	2 677	2 575
Epargne nette	9 082	13 965	11 067	6 105

Budget assainissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	13 519	13 957	12 110	10 453
Remboursement capital	5 483	5 553	5 743	5 713
Epargne nette	8 036	8 403	6 367	4 740

Budget eau zone industrielle	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	1 755	2 218	2 618	1 515
Remboursement capital	380	380	380	380
Epargne nette	1 375	1 838	2 238	1 135

Budget cycle des déchets	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	3 622	2 482	6 164	2 980
Remboursement capital	6	121	536	743
Epargne nette	3 616	2 360	5 628	2 237

Tous budgets	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	79 134	80 253	81 779	74 709
Remboursement capital	23 861	24 370	25 228	26 191
Epargne nette	55 273	55 883	56 551	48 518

13 Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes

Répartition par budget (en K€)

	Dépenses			Taux	Recettes			Taux
	CA 2022	BP 2023	CA 2023	réalisation 2023	CA 2022	BP 2023	CA 2023	réalisation 2023
Budget principal	323 951	362 252	358 569	98,98%	336 261	362 252	392 421	108,33%
Investissement	135 383	144 471	152 765	105,74%	101 470	133 073	141 421	106,27%
Fonctionnement	188 568	217 782	205 804	94,50%	234 791	229 180	250 999	109,52%
Budgets annexes								
Assainissement	43 737	37 914	42 179	111,25%	80 285	37 914	75 386	198,84%
Investissement	21 455	14 894	17 118	114,93%	10 750	6 043	3 325	55,02%
<i>dont refinancement</i>				NS				NS
Fonctionnement	22 282	23 020	25 061	108,87%	69 535	31 870	72 061	226,11%
Eau potable	41 486	49 965	46 198	92,46%	63 228	49 965	63 568	127,22%
Investissement	14 525	20 227	17 045	84,27%	5 497	13 789	3 993	28,96%
<i>dont refinancement</i>				NS				NS
Fonctionnement	26 961	29 739	29 153	98,03%	57 731	36 176	59 575	164,68%
Eau industrielle	4 482	6 894	5 766	83,65%	9 701	6 894	11 564	167,75%
Investissement	842	1 649	937	56,83%	208	928	148	15,95%
Fonctionnement	3 640	5 244	4 829	92,09%	9 493	5 966	11 416	191,35%
Transports publics	92 293	111 638	104 203	93,34%	94 979	111 638	104 489	93,60%
Investissement	12 702	25 927	17 292	66,70%	3 412	13 525	5 403	39,95%
<i>dont refinancement</i>				NS				NS
Fonctionnement	79 591	85 712	86 910	101,40%	91 566	98 114	99 086	100,99%
Collecte et Recyclage	56 868	53 916	57 149	106,00%	78 522	53 916	74 650	138,46%
Investissement	15 373	9 765	12 435	127,34%	8 559	5 930	5 302	89,41%
Fonctionnement	41 495	44 151	44 714	101,27%	69 963	47 987	69 349	144,52%
SOUS-TOTAL hors ZAC et immo tertiaire	562 817	622 580	614 065	98,63%	662 975	622 580	722 079	115,98%
Investissement	200 280	216 933	217 593	100,30%	129 896	173 287	159 592	92,10%
Fonctionnement	362 537	405 647	396 471	97,74%	533 080	449 293	562 487	125,19%

	Dépenses			Taux réalisation 2023	Recettes			Taux réalisation 2023
	CA 2022	BP 2023	CA 2023		CA 2022	BP 2023	CA 2023	
SOUS-TOTAL hors ZAC et immo tertiaire	562 817	622 580	614 065	98,63%	662 975	622 580	722 079	115,98%
Investissement	200 280	216 933	217 593	100,30%	129 896	173 287	159 592	92,10%
Fonctionnement	362 537	405 647	396 471	97,74%	533 080	449 293	562 487	125,19%
ZAE Parc Econormandie	578	973	1 325	136,13%	506	973	1 678	172,44%
Investissement	552	949	1 221	128,66%	245	0	200	NS
Fonctionnement	26	24	103	436,22%	261	973	1 478	151,87%
Château du Grosmenil	206	258	400	155,22%	350	258	402	155,74%
Investissement	128	70	288	414,50%	249	43	271	629,73%
Fonctionnement	78	188	112	59,54%	101	215	131	60,87%
Parc des Courtines	53	60	3	5,59%	557	60	509	847,81%
Investissement	0	0	0	NS	555	29	506	1775,70%
Fonctionnement	53	60	3	5,59%	2	32	3	8,41%
Parc des Jonquilles	2	890	2	0,23%	56	890	56	6,29%
Investissement	0	0	0	NS	56	890	56	6,29%
Fonctionnement	2	890	2	0,23%	0	0	0	0,00%
Parc de l'Escaut	1 745	2 000	1 517	75,84%	1 811	2 000	1 547	77,35%
Investissement	1 689	1 851	1 433	77,46%	1 666	1 644	1 353	82,33%
Fonctionnement	56	150	84	55,87%	145	357	194	54,38%
Immobilier Tertiaire	474	198	128	64,87%	510	198	209	105,90%
Investissement	385	75	46	60,87%	338	29	9	30,13%
Fonctionnement	89	123	83	67,30%	172	168	200	119,13%
Jules Durand	1 000	5 165	6 227	120,56%	1 002	5 165	6 366	123,25%
Investissement	1 000	5 114	6 227	121,75%	1	0	999	NS
Fonctionnement	0	51	0	0,00%	1 001	5 165	5 368	103,92%
ZA Ormerie	86	206	0	0,00%	86	206	1	0,32%
Investissement	86	206	0	0,00%	17	0	1	NS
Fonctionnement	0	0	0	0,00%	70	206	0	0,05%
Hôtel d'entreprises	10	87	24	27,08%	425	87	493	563,52%
Investissement	0	70	15	21,56%	7	22	9	40,57%
Fonctionnement	10	18	9	48,51%	417	66	484	737,22%
Atelier Locatif	7	45	5	10,54%	592	78	658	848,19%
Investissement	0	26	0	0,00%	189	15	220	1514,13%
Fonctionnement	7	18	5	25,78%	403	63	438	694,70%
Maison Pluridisciplinaire	290	360	214	59,48%	366	360	302	84,07%
Investissement	201	149	113	75,99%	94	13	1	6,73%
Fonctionnement	90	210	101	47,77%	272	346	302	87,08%
Opérations immobilières	78	1 471	1 108	75,35%	82	1 471	1 109	75,39%
Investissement	23	0	10	NS	63	1 063	1 099	103,33%
Fonctionnement	55	1 471	1 099	74,70%	19	408	10	2,51%
TOTAL	567 345	634 292	625 018	98,54%	669 320	634 325	735 409	115,94%
Investissement	204 342	225 443	226 947	100,67%	133 375	177 034	164 315	92,82%
Fonctionnement	363 003	408 850	398 071	97,36%	535 944	457 291	571 094	124,89%

Hors mouvements d'ordre et avec doubles comptes ordre et avec doubles comptes

Répartition par compétence (en K€)

DEPENSES (En K€)	CA 2023			RECETTES (En K€)	CA 2023		
	Inv	Fonc	Total		Inv	Fonc	Total
Attractivité	34 016	13 037	47 053	Contribution économique Territoriale et autres recettes scolaires	4 249	48 192	52 441
Développement économique	7 148	2 415	9 563	Les compensations suite à :			
Parcs d'activités	731	390	1 121	la suppression de la TP	0	55 091	55 091
Tourisme et pays d'art et d'histoire	2 076	6 245	8 321	la suppression de la TH			
Attractivité		1 032	1 032	DGF et autres dotations de compensation	0	100 552	100 552
Enseignement supérieur	23 074	1 802	24 876	Dotation générale de	0	2 820	2 820
Agriculture	285	188	473	DGD Hygiène	0	1 669	1 669
Très Haut Débit	41	257	298	DGD Transport	0	1 151	1 151
Aéroport	661	708	1 369	Versement et autres recettes	758	78 795	79 553
Voirie et mobilité	49 148	103 828	152 976	Versement transports	0	58 968	58 968
Transports publics et scolaires	6 562	81 189	87 751	Transports - recettes usagers	0	13 793	13 793
Plan vélo et points d'arrêt	1 717	239	1 956	Subventions	479	0	479
Voirie	35 927	21 147	57 074	Autres recettes Transports Tramway	279	6 034	6 313
Tramway	4 942	1 253	6 195	Recettes eau et assainissement	1 266	74 937	76 203
Urbanisme et Habitat	5 781	5 462	11 243	Redevances et ventes d'eau		54 019	54 019
Habitat	5 301	4 041	9 342	Subventions d'équipement	841		841
Politique de la ville	0	483	483	Autres recettes	425	20 918	21 343
Urbanisme	480	938	1 418	Recettes gestion des déchets	448	43 200	43 648
Réserves foncières	0	0	0	TEOM		37 658	37 658
Cycle de l'eau, assainissement, fluides et déchets *	32 835	98 529	131 364	Subventions d'équipement	291	-8	283
Eau pluviale - gestion des rivières	7 214	2 226	9 440	Autres recettes	157	5 550	5 707
Assainissement	8 084	22 454	30 538	Autres recettes du budget principal	29 125	26 356	55 481
Eau potable	11 228	27 438	38 666	Attribution de compensation négative	2 440	2 192	4632
Eau zone industrielle	523	4 579	5 102	Subventions et participations	23 383	1 321	24704
Collecte et Recyclage	5 786	41 832	47 618	Taxe de séjour		2 191	2191
Résilience des territoires	1 650	15 180	16 751	Diverses recettes budget principal	3 302	15 051	18353
Risques majeurs et environnement ind.	843	11 358	12 201	Revente de pièce détachées aux BA	0	5 601	5601
Santé	98	1 705	1 803	Maison de santé St Romain recettes c	1	226	227
Hygiène salubrité	98	724	822	Subventions	0	0	0
Développement durable, air, bruit	0	768	768	Locations		224	224
Parc de Rouelles	611	546	1 157	Divers	1	2	3
Frais communs		79		ZAC recettes diverses	1 355	6 824	8 179
Animation, Culture, Sport et proximité	14 273	13 482	27 727	Subventions	1 353	275	1 628
Equipements culturels et sportifs	14 192	12 091	26 283	Locations ou cessions terrains et immeubles	0	5 915	5 915
Petite enfance et école	81	1 194	1 275	Divers	2	634	636
Maison du territoire		169	169	Programme d'emprunts	63 333		63 333
Guichet Multicanal		28		Remboursement de TVA	8 892	875	9 767
Reversements de fiscalité	3 204	64 067	67 271	FC TVA et TDD TVA	8 892	875	9 767
Attribution de compensation		37 942	37 942	Réserves pour imprévus	0	0	0
Dotation de solidarité communautaire		20 645	20 645	Total sans doubles comptes	175 163	363 159	538 215
Péréquation horizontale		3 415	3 415	RECETTES (En K€)	CA 2023	CA 2023	CA 2023
Contribution aux comptes des Finances Publiques		1 777	1 777	Inv	Fonc	Total	
Reversement de fiscalité		288	288	Contribution économique Territoriale et autres recettes scolaires	4 249	48 192	52 441
Taxe d'aménagement	3 204	0	3 204	Les compensations suite à :			
Remboursement de la dette	26 191	9 505	35 696	la suppression de la TP	0	55 091	55 091
Capital	26 191		26 191	la suppression de la TH			
Intérêts et frais assimilés		9 505	9 505	DGF et autres dotations de compensation	0	100 552	100 552
Autres dépenses	8 065	40 069	48 134	Dotation générale de	0	2 820	2 820
Conventions de services partagés	0	6 005	6 005	DGD Hygiène	0	1 669	1 669
Pilotage des moyens généraux	8 065	34 064	42 129	DGD Transport	0	1 151	1 151
Reversement d'excédent		0	0	Versement et autres recettes	758	78 795	79 553
Réserves pour imprévus	0	0	0	Versement transports	0	58 968	58 968
Total sans doubles comptes	175 163	363 159	538 215	Transports - recettes usagers	0	13 793	13 793
				Subventions	479	0	479
				Autres recettes Transports Tramway	279	6 034	6 313
				Recettes eau et assainissement	1 266	74 937	76 203
				Redevances et ventes d'eau		54 019	54 019
				Subventions d'équipement	841		841
				Autres recettes	425	20 918	21 343
				Recettes gestion des déchets	448	43 200	43 648
				TEOM		37 658	37 658
				Subventions d'équipement	291	-8	283
				Autres recettes	157	5 550	5 707
				Autres recettes du budget principal	29 125	26 356	55 481
				Attribution de compensation négative	2 440	2 192	4632
				Subventions et participations	23 383	1 321	24704
				Taxe de séjour		2 191	2191
				Diverses recettes budget principal	3 302	15 051	18353
				Revente de pièce détachées aux BA	0	5 601	5601
				Maison de santé St Romain recettes c	1	226	227
				Subventions	0	0	0
				Locations		224	224
				Divers	1	2	3
				ZAC recettes diverses	1 355	6 824	8 179
				Subventions	1 353	275	1 628
				Locations ou cessions terrains et immeubles	0	5 915	5 915
				Divers	2	634	636
				Programme d'emprunts	63 333		63 333
				Remboursement de TVA	8 892	875	9 767
				FC TVA et TDD TVA	8 892	875	9 767
				Réserves pour imprévus	0	0	0
				Total sans doubles comptes	109 427	437 868	547 295

* Hors dépenses du CETCO intégrés dans les dépenses des services transversaux

DEPENSES (En K€)	CA 2023	CA 2023	CA 2023	RECETTES (En K€)	CA 2023	CA 2023	CA 2023
	Inv	Fonc	Total		Inv	Fonc	Total
Rappel Total sans doubles comptes	175 163	363 159	538 215	Rappel Total sans doubles comptes	109 427	437 868	547 295
Doubles comptes				Doubles comptes			
<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	19 100	19 100	<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	19 100	19 100
<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	1 219	604	1 823	<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	1 219	604	1 823
<i>Remboursements avances des ZAC</i>	7 148	0	7 148	<i>Remboursements avances des ZAC</i>	7 148	0	7 148
<i>Reversement Budget Gestion des Déchets</i>	0	4 491	4 491	<i>Reversement Budget Gestion des Déchets</i>	0	4 491	4 491
<i>Contribution Eau Pluviale</i>	0	4 472	4 472	<i>Contribution Eau Pluviale</i>	0	4 472	4 472
<i>CETCO</i>	6 982	0	6 982	<i>CETCO</i>	6 982	0	6 982
<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	6 241	6 241	<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	6 241	6 241
<i>Opérations comptables de gestion de la trésorerie</i>	8 250	0	8 250	<i>Opérations comptables de gestion de la trésorerie</i>	8 250	0	8 250
Total général hors résultat	198 762	398 067	596 722	Total général hors résultat	133 026	472 776	605 802
Reprise des résultats	28 185	4	28 189	Reprise des résultats	31 289	98 318	129 607
Total général avec reprise des résultats	226 947	398 071	624 911	Total général avec reprise des résultats	164 315	571 094	735 409

14 Les principaux ratios du budget principal

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) Publication sur le site de la DGCL : Les finances des groupements à fiscalité propre en 2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	765	495
2	Produit des impositions directes/population	305	299
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	933	635
4	Dépenses d'équipement brut/population	335	181
5	Encours de dette/population	564	668
6	DGF/population	97	149
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	19,96%	35,98%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	89,50%	87,86%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	35,92%	28,58%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	60,49%	105,24%